

ASSEMBLÉE GENERALE DES 14 ET 15 JUIN 2019

**GROUPE DE TRAVAIL
G7 AVOCATS**

**PROPOSITIONS AUX
GOUVERNEMENTS
DES PAYS G7**



ASSEMBLEE GÉNÉRALE DES 14 ET 15 JUIN 2019

GROUPE DE TRAVAIL G7

PROPOSITIONS AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS G7

* *

Nous, les représentants des organisations nationales de la profession d'avocat des pays membres du G7 ;

Réunis à Paris les 11 et 12 juillet 2019 à l'occasion du « G7 des Avocats » ;

Rappelant le rôle essentiel de la profession d'avocat dans la préservation de l'État de droit, le droit d'accès à la justice et les principes fondamentaux de la démocratie, et notamment l'indépendance de la justice ;

Insistant sur l'importance du respect de l'État de droit pour assurer la prospérité économique de nos pays respectifs ;

Rappelant notre attachement aux Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau, les Principes fondamentaux des Nations unies relatifs à l'indépendance de la magistrature, et les Principes directeurs des Nations unies applicables au rôle des magistrats du parquet, afin de veiller à ce que les avocats, les juges et les magistrats puissent mener leur mission sans interférence, intimidation ou harcèlement indus ;

Rappelant notre souhait d'engager un dialogue constructif avec les gouvernements et les organisations de la société civile afin de trouver des solutions communes et partagées aux grands défis de notre temps, particulièrement en ce qui concerne la protection de l'État de droit et l'indépendance de la justice ;

Rappelant aux gouvernements l'importance vitale de la promotion et de la protection des droits consacrés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;

Tenant compte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité, qui vise à faire progresser la protection des droits fondamentaux des générations actuelles et à venir, notamment en ce qui concerne la sauvegarde de l'environnement et la promotion du développement humain et durable ;

Tenant compte des priorités du sommet du G7 des chefs d'État et de Gouvernement qui se tiendra du 25 au 27 août à Biarritz, France ;

Demandons à nos gouvernements respectifs de prendre en compte nos propositions suivantes :

Concernant la lutte contre les inégalités

Promouvoir la connaissance du système judiciaire et de l'État de droit dès le plus jeune âge en organisant des journées de sensibilisation dans les établissements scolaires lors desquelles avocats, juges, et autres membres des professions du droit présenteraient le rôle des professions juridiques dans la préservation de l'État de droit et de l'accès à la justice, avec le soutien des Ministères concernés de nos pays respectifs ;

Promouvoir, en collaboration avec les instances représentatives de la profession d'avocat, les autorités nationales compétentes et les organisations de la société civile, l'égalité des genres dans la société et sur le lieu de travail, et notamment au sein des professions du droit, en prenant des mesures pour lutter contre les préjugés conscients et inconscients, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, l'intimidation et le harcèlement sexuel.

Concernant la protection de l'environnement

Promouvoir un véritable débat à l'échelle internationale quant à la responsabilité qui incombe aux gouvernements de protéger l'environnement et le climat pour les générations actuelles et à venir ;

Promouvoir la création d'un mécanisme efficace pour traiter les différends transnationaux en matière de dommages environnementaux ;

Fournir des ressources suffisantes et promouvoir des incitations financières pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en augmentant les opportunités dans le domaine de « l'économie verte », notamment par le recyclage, la protection de l'environnement et le développement durable.

Concernant le renforcement de la responsabilité sociales des entreprises

Promouvoir au travers d'un débat à l'échelle internationale, l'importance de prendre des mesures dont un véritable instrument juridiquement contraignant en matière d'« Entreprises et droits de l'Homme » et de combat contre la corruption;

Encourager la création d'un label ou certificat « Entreprises et Droits de l'Homme » afin de promouvoir des pratiques commerciales responsables au sein de la communauté internationale, y compris les organisations de la société civile ;

Concernant la préservation de l'Etat de droit et du droit à un procès équitable

Assurer et veiller à l'égalité de tous devant la loi et que celle-ci protège les avocats dans l'exercice de leur profession ;

Garantir le droit d'accès à un avocat de son choix, les droits de la défense et la confidentialité de la relation avocats-clients, sans lesquels le droit à un procès équitable ne peut être assuré et promouvoir à cet effet l'élaboration d'une convention internationale relative à la profession d'avocat ;

Veiller à ce que la législation en matière de lutte contre le terrorisme telle qu'appliquée dans la pratique ne bafouent jamais les droits fondamentaux et les libertés fondamentales, , notamment celles du procès équitable ;

Consacrer la protection de l'avocat dans l'exercice de ses fonctions et sensibiliser les organisations internationales, les Etats et les acteurs internationaux de l'importance d'une protection effective des avocats ;

Consacrer la Journée internationale de l'avocat en danger et encourager les autres pays à faire de même.

Concernant l'exploitation des opportunités offertes par le numérique et l'intelligence artificielles

Veiller à ce que l'accès à la justice, le droit à l'assistance d'un avocat et l'indépendance des professions du droit et du système judiciaire ne soient pas entravés par la numérisation et l'intégration des nouvelles technologies à la pratique du droit ;

Établir le dialogue entre toutes les parties prenantes à la gestion des données judiciaires et au développement de l'open data afin de garantir la transparence et l'accès public a ces données, sans porter atteinte à la bonne administration de la justice et au rôle des avocats ;

Travailler en partenariat avec les représentants des professions du droit en vue de créer un mécanisme indépendant des gouvernements permettant d'évaluer et de surveiller efficacement l'impact des nouvelles technologies, particulièrement l'utilisation d'algorithmes en matière juridique ;

Renforcer la capacité des pouvoirs publics à appréhender le fonctionnement et les conséquences du développement des systèmes algorithmiques, et les déployer de manière responsable, dans le respect des libertés et droits fondamentaux ;

Promouvoir une meilleure représentation des femmes et des minorités dans les sciences, la technologie et l'ingénierie, car le manque de diversité dans l'élaboration, le développement et l'application des algorithmes augmente le risque de véhiculer les préjugés existants.
